



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 10 JANVIER 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 10^e jour du mois de janvier 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Est absent : Monsieur le maire Jacques Marcotte
Madame la conseillère Diane Larouche

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Huit personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010
5. Lecture du certificat d'enregistrement : Règlement numéro 1133-2010
6. Avis de motion : Règlement déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes
7. Nomination : Comité PPU
8. Programme de renouvellement des conduites (PRECO)
9. Demande d'autorisation : Exercice militaire
10. Demande d'autorisation : Atterrissages de CF-146 et vol à basse altitude d'un CF-18
11. Amendement aux résolutions numéros 22-2010, 490-2010 et 491-2010
12. Augmentation des frais pour le loyer additionnel de la clinique médicale et du CLSC
13. Addenda à l'entente de déneigement avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
14. Addenda à la politique de déneigement
15. Acceptation finale : Construction du terrain de soccer
16. Bordereau de correspondance
17. Remboursement des dépenses de petites caisses
18. Dépôt de la liste des chèques
19. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
20. Résolution d'appui CPTAQ : Demande de monsieur Édouard Bertrand
21. Suivi des dossiers par les élus
22. Autres sujets
23. Période de questions
24. Ajournement au 24 janvier 2011



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

Le 24 janvier 2011 – 19 h 30

25. Lecture et adoption du règlement d'imposition des taxes 2011
26. Lecture et adoption du règlement sur la délégation de pouvoirs pour les comités de sélection
27. Signature d'une entente de développement domiciliaire
28. Dépôt de la liste des engagements financiers
29. Autres sujets
30. Période de questions
31. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.

1-2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 11.

ADOPTÉE

**2-2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 13 décembre 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**3-2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 15 décembre 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1133-2010**

La greffière adjointe par intérim donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1133-2010 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE FORMER
TOUT COMITÉ DE SÉLECTION EN VERTU
DE L'ARTICLE 573.1.0.1.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à déléguer au directeur-général le pouvoir de former un comité de sélection pour l'adjudication de tout contrat de services professionnels et pourvoyant à fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué, le tout en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes et la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

4-2011 COMITÉ PLAN PARTICULIER D'URBANISME

ATTENDU que le conseil, par la résolution numéro 298-2010, a retenu les services de la firme d'urbanistes-conseils Gaston St-Pierre et associés pour la préparation d'un plan particulier d'urbanisme pour le noyau villageois ;

ATTENDU que ce conseil désire former un comité conjoint *Ville – Fabrique - Commission scolaire* pour examiner la proposition présentée par Gaston St-Pierre et associés, afin de faire des recommandations aux membres du conseil avant l'adoption du plan ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil désigne madame Sandra Gravel, conseillère et présidente du Comité consultatif d'urbanisme, et monsieur Yves-J. Grenier, conseiller du district concerné par le projet de plan particulier d'urbanisme, pour siéger sur ce comité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la Fabrique et à la Commission scolaire de la Capitale de désigner, à leur tour, deux représentants chacun.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme et au développement durable et inspecteur en bâtiment, à titre de fonctionnaire désigné sur ce comité. Il agira aussi comme secrétaire du comité.

ADOPTÉE

5-2011 EXTENSION DU PROGRAMME PRECO

ATTENDU :

- que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettrait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3) ;
- que, pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011 ;

- que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les couts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011 ;
- que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir, avec cette résolution, un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

- s'engage à terminer le ou les projets de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les couts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011 ;
- fournisse, avec la présente résolution, un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution ;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution soient complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

ADOPTÉE

6-2011 **DEMANDE D'AUTORISATION**
EXERCICE MILITAIRE

ATTENDU la demande du major Bernard Gagnon du 12^e Régiment blindé du Canada, en date du 7 décembre 2010, à l'effet d'obtenir une autorisation pour effectuer un exercice militaire sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du 7 au 11 février 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, à signer tout document à l'effet d'autoriser cet exercice.

ADOPTÉE

7-2011 **DEMANDE D'AUTORISATION**
ATTERRISSAGES DE CF-146
ET VOL À BASSE ALTITUDE D'UN CF-18

ATTENDU la demande déposée par la *Fondation des Amis du Musée de la Défense aérienne et de la 3^e Escadre de Bagotville* afin d'autoriser l'atterrissage d'hélicoptères CH-146 Griffon de même qu'un vol à basse altitude d'un CF-18 Hornet dans le cadre du tournoi de golf « Les Ailes du Québec » visant la promotion de la Force aérienne, évènement qui aura lieu le vendredi 19 aout prochain au Club de golf Lac St-Joseph ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'atterrissage d'hélicoptères CH-146 Griffon de même qu'un vol à basse altitude en-deça de 500 pieds d'un CF-18 Hornet pour promouvoir la Force aérienne dans le cadre du tournoi de golf « Les Ailes du Québec » qui aura lieu le vendredi 19 août prochain au Club de golf Lac St-Joseph.

ADOPTÉE

**8-2011 AUGMENTATION DES FRAIS DE LOYER ADDITIONNEL
CLSC ET CLINIQUE MÉDICALE**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a signé, le 23 juin 2009, avec Groupe MN inc., un bail d'une durée de cinq ans, débutant le 1^{er} juillet 2009, pour la location d'un local de 3 486,5 pieds carrés situé au 4570 route de Fossambault ;

ATTENDU que ce local est occupé d'une part par le Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord (CLSC de La Jacques-Cartier) et d'autre part par Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier inc. aux fins d'une clinique médicale, le tout en fonction de baux de sous-location ;

ATTENDU que le loyer comprend un tarif de base de 12,73 \$ le pied carré, indexé annuellement à la date d'anniversaire de la signature du bail selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Québec ;

ATTENDU que le loyer comprend également un tarif locatif additionnel fixé à la signature du bail à 2,58 \$ le pied carré, comprenant les frais d'exploitation (entretien, peinture, réparations mineures) et de service (entretien paysager, enlèvement de la neige et taxes foncières définies à l'article 1.1.12 du bail) ;

ATTENDU que l'article 3.2.2 du bail stipule qu'à chacun des anniversaires de la signature du bail, le locateur avise le locataire de son estimation de la quote-part du tarif locatif additionnel qui lui revient pour l'année à venir, lequel devient payable à partir dudit avis avec ajustement selon les coûts réels à la fin de l'année du bail ;

ATTENDU l'avis du locateur daté du 7 juin 2010 et amendé le 11 novembre 2010 en vue de déterminer le nouveau tarif locatif additionnel ;

ATTENDU que le locateur et la Ville s'entendent pour que la prise d'effet du nouveau tarif locatif additionnel soit le 1^{er} janvier 2011, nonobstant les dispositions du bail ;

ATTENDU que le calcul du nouveau tarif locatif additionnel a été certifié par l'expert-comptable du locateur, tel que le stipule l'article 3.2.2 du bail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil accepte que le tarif locatif additionnel passe à 4,87 \$ le pied carré, taxes en sus, pour la location d'un local de 3 486,5 pieds carrés situé au 4570 route de Fossambault, et ce à partir du 1^{er} janvier 2011 tel que requis par le locateur.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

9-2011

ADDENDA

ENTENTE INTER MUNICIPALE DE VOIRIE D'HIVER
AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente inter municipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-lac pour permettre le remplacement de la page 2 de l'annexe « C » afin d'y intégrer les nouvelles rues ouvertes sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire suppléant Martin Chabot et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'addenda numéro 2 à l'entente inter municipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac afin de remplacer la page 2 de l'annexe « C ».

La liste des rues à entretenir à Fossambault-sur-le-Lac ne fait l'objet d'aucune modification.

ADOPTÉE

10-2011

ADDENDA À LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un amendement de la politique de déneigement adoptée par le conseil de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le 16 octobre 2008 par la résolution 536-2008 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'apporter les modifications suivantes à la politique de déneigement, soit :

1. d'ajouter, à la page titre, la référence à la résolution autorisant le présent amendement ;
2. d'ajouter, à la section « 1- Niveaux de service » à l'alinéa « Niveau 2 - chaussée partiellement dégagée », un « s » au mot « mètre » dans la deuxième ligne ;
3. de remplacer, à la section « 3- Déglçage avec fondants et abrasifs des routes », les mots « contremaître aux travaux publics » par « surintendant aux travaux publics » ;
4. d'ajouter, à l'annexe 1, les rues indiquées au tableau ci-dessous :

Nom des rues concernées	Km	Niveau de service
Athyrium, rue de l'	0,1	4
Grande Chevauchée, rue de la	0,6	4
Osmonde, rue de l'	0,5	4
Ponant, rue du	0,4	4
Rencontre, rue de la	0,4	4
Tour-du-Lac Sud, chemin	1,7	4



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

5. de modifier, à l'annexe 1, le kilométrage des rues des Étudiants et Napoléon-Beaumont comme indiqué au tableau ci-dessous :

Nom des rues concernées	Km
Étudiants, rue des	0,4
Napoléon-Beaumont, rue	0,5

ADOPTÉE

11-2011

PAIEMENT NUMÉRO 2 ET FINAL
CONSTRUCTION DU TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacroix, ingénieure de la firme DESSAU, en date du 13 décembre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 et final à « Pax Excavation inc » au montant de 20 758,13 \$, incluant les taxes brutes. Le versement du chèque est toutefois conditionnel au dépôt par l'entrepreneur des documents suivants :

- Cautionnement d'entretien de l'entrepreneur général au montant de 13 450 \$, valide pour une durée d'un an et émis au nom de la Ville ;
- Déclaration statutaire de l'entrepreneur général ;
- Quittance de l'entrepreneur général ;
- Quittances des fournisseurs et sous-traitants.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer cette dépense au règlement numéro 1093-2009.

Dépense nette :	19 838,61 \$
Budget :	33 828,24 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

12-2011

APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de décembre 2010 et de les rembourser pour un montant total de 287,34 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2010, laquelle totalise 1 490 776,23 \$.

13-2011

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 10 janvier 2011, laquelle totalise la somme de 250 936,52 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

14-2011

**RÉSOLUTION D'APPUI
À LA DEMANDE DE MONSIEUR ÉDOUARD BERTRAND
AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.**

ATTENDU la demande de monsieur Édouard Bertrand adressée auprès de la CPTAQ aux fins d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 5 000 m² sur le lot 781 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de reconstruire une résidence incendiée le 12 novembre 2010 ;

ATTENDU que, bien que la résidence incendiée fut construite en 1942 et bénéficie donc de droits acquis, cette demande est rendue nécessaire puisque le demandeur souhaite reconstruire la résidence incendiée à un autre endroit sur le lot 781 ;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU que le nouvel emplacement respecterait non seulement les normes d'implantation d'un bâtiment principal mais améliorerait également la surveillance et la sécurité ;

ATTENDU que la présente demande vise la reconstruction éventuelle d'une résidence construite en 1942 ;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU de recommander, selon les critères de la C.P.T.A.Q., d'autoriser la demande de monsieur Édouard Bertrand adressée auprès de la C.P.T.A.Q. aux fins d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 5 000 m² sur le lot 781 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de reconstruire une résidence incendiée le 12 novembre 2010.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2010, laquelle totalise 1 490 776,23 \$.

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves J. Grenier mentionne que son article soumis pour le Catherinois de janvier n'a pas été publié dû à un problème technique. Il paraîtra dans l'édition de février.

AUTRES SUJETS

En réponse à deux questions posées lors de séances antérieures, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, indique quelques statistiques relativement à la fréquentation de la population de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au centre de ski de Saint-Raymond. Il fait également mention d'un erratum qui sera publié dans le Catherinois de février 2011 concernant un élément de l'annexe 1 du rapport sur la situation financière 2010.

Monsieur le maire suppléant Martin Chabot informe l'assemblée que le sentier de glace de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a fait l'objet de la chronique plein air de l'émission *Salut Bonjour Weekend* du 8 janvier dernier.

Il est 20 h 05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

15-2011

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au 24 janvier 2011 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 25.

MARTIN CHABOT
MAIRE SUPPLÉANT

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER